

Aussitôt, le supérieur des oblats envoie la lettre suivante :

Université d'Ottawa, 4 juillet 1896

Monsieur Pagé,

Rédacteur du *Spectateur*,

Hull P. Q.

Monsieur,

Au nom des Rév. Pères Oblats d'Ottawa et en particulier de ceux de l'Université, je nie absolument le fait, par vous affirmé avec tant d'assurance, que trente Pères Oblats se sont sauvés de la ville (ce sont là vos expressions) la veille des élections pour ne pas remplir leur devoir, et je crois devoir protester contre vos réflexions calomniatrices et vous prier au nom de la justice et de l'honnêteté de réparer, dans votre prochain numéro, le tort grave que vous leur avez fait.

Il est vrai que trente oblats étudiants ont quitté Ottawa Est la veille des élections mais aucun d'eux n'avait droit de vote ; voilà la cause de votre erreur sans doute, erreur regrettable pour vous qui devriez être mieux informé et très préjudiciable pour nous qui sommes les victimes innocentes.

Osant espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien prendre ma lettre en considération et faire droit à ma demande.

Je reste votre Serviteur,

A. ANTOINE, O. M. I.,

Vice-Recteur

Hein, quel aplomb !

Je nie, dit le V.-R.

Il est vrai, dit-il, que trente oblats sont partis la veille des élections. Pas d'erreur là-dedans.

Le Père Antoine affirme et appuie sa parole de sa signature.

Pourtant, ce n'est pas vrai.

Car, deux jours après il se ravise et se dément lui-même

Voici ce qu'il écrit :

Université d'Ottawa, 6 juillet 1896

Monsieur Pagé,

Rédacteur du *Spectateur*,

Hull, P. Q.

Monsieur,

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous

écrire hier, j'ai moi-même commis une erreur que je m'empresse de réparer : les trente Oblats étudiants n'ont quitté Ottawa Est que le 25 juin, deux jours après les élections et non la veille.

Dans le cas où vous publieriez ma lettre d'hier vous voudrez bien aussi publier celle que je vous écris aujourd'hui.

Veuillez me croire,

Monsieur le Rédacteur,

Votre serviteur,

A. ANTOINE, O. M. I.

Vice-Recteur

Ce n'était donc *pas vrai* que les oblats fussent partis la veille; puis on ne reparle plus du droit de vote.

Voyons, qu'est-ce qui est vrai?

Les oblats avaient-ils droit de vote et sont-ils partis la veille ?

Ou bien n'avaient-ils pas droit de vote et sont ils partis le lendemain ?

Où est la vérité ?

Expliquez-vous.

Quelle lettre faut-il croire ?

BONHOMME.

L'IDÉAL

Il n'y a pas un rhume qui, pris à son début, résiste à l'action énergique du BAUME RHUMAL, le merveilleux spécifique français. Ce n'est pas un remède dispendieux ; il est agréable à prendre, n'exige pas de régime spécial. On l'emporte avec soi à l'atelier, au bureau et l'on se soigne tout en continuant à vaquer à ses occupations ordinaires. N'est-ce pas là l'idéal du traitement du rhume, de la toux, de la grippe et de la bronchite ? Le BAUME RHUMAL qui ne se vend que 25 cts les 16 doses a accompli des guérisons sans nombre qui le proclament à bon droit " Le Sauveur du Peuple." Faites-en l'essai à la première occasion. Vous le trouverez dans toutes les pharmacies.

LES ENFANTS ET LES VIEILLARDS

Les médecins, dans leur pratique journalière, proclament la supériorité du BAUME RHUMAL sur tous les remèdes similaires. Les enfants comme les vieillards et les adultes trouvent dans ce spécifique merveilleux, la guérison radicale de la toux, du rhume, de la bronchite et de toutes les affections de la gorge et des poumons. 25cts le flacon, en vente partout.